



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 281 bis

Publié le 27 septembre 2018

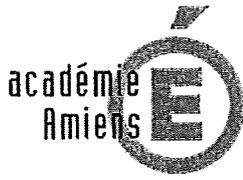
TABLE DES MATIÈRES

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE D'AMIENS

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté du 16 février 2018 portant subdélégation de signature au chef du service académique d'information et d'orientation

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant autorisation d'emprunt au profil de la chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais



Arrêté

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

modifiant l'arrêté rectoral du 16 février 2018
portant subdélégation de signature

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS,**

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R 222-19 et suivants ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de madame Béatrice CORMIER en qualité de rectrice de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 11 juillet 2016 portant nomination de monsieur Jean-Jacques VIAL en qualité de secrétaire général de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté rectoral en date du 16 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 août 2018 portant nomination de Madame Lydie BOCHET en qualité de conseiller de recteur, chef du service d'information et d'orientation de l'académie d'Amiens ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté en date du 16 février 2018 portant subdélégation de signature est modifié comme suit :

- Madame Lydie BOCHET, chef du service académique d'information et d'orientation

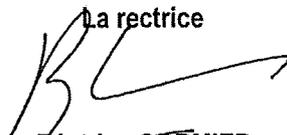
Au lieu de :

Monsieur Gilbert LECLERE, chef du service académique d'information et d'orientation

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 21 septembre 2018

La rectrice

Béatrice CORMIER

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plateforme régionale
d'appui juridique

**Arrêté préfectoral portant autorisation d'emprunt au profit de la chambre d'agriculture
Nord-Pas-de-Calais**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

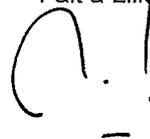
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D. 511-72 et D. 512-11 ;
- Vu l'instruction technique du 20 novembre 2017 du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Vu la délibération du 25 juin 2018 du bureau de la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais autorisant le recours à un emprunt ;
- Vu la demande du président de la chambre d'agriculture reçue à la préfecture de région le 26 juillet 2018 et les pièces jointes à cette demande ;
- Vu les pièces complémentaires reçues

ARRÊTE

Article 1^{er} : La chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais est autorisée à contracter un emprunt à court terme de 2 500 000 euros auprès du Crédit agricole Nord de France au taux variable (flooré à 0) + 1,20 %, pour financer des constructions immobilières dans le cadre de l'optimisation de la localisation de ses antennes.

Article 2 : Ce prêt sera remboursé lors de la vente de l'immeuble situé au 140 boulevard de la liberté à Lille et des ventes d'une partie des constructions de Lorgies et Saint Pol.

Fait à Lille, le **26 SEP. 2018**



Michel LALANDE